



Saison 2023/2024

## Procès-verbal n°03 de la Commission des Règlements

---

Réunion du :	Jeudi 16 novembre 2023
A :	18 h 30
Présidence :	M. Michel MONIOTTE
Présents :	Mme Sylvie SCHOUWEY MM. Patrice ANTHONIOZ et Michel RENAUD
Excusé :	M. Robert PRICAZ

---

### 1. PV DU 12/10/2023 : RECTIFICATION

Dossier 21319822

U18 D1 – Arcade 1 – Bresse Jura 1 du 16/09/2023

✓ Amende 35 € au lieu de 55 €.

Demande au secrétariat de créditer le compte de Bresse Jura Foot de 20€.

\*\*\*\*\*

### 2. FORFAITS SIMPLES

Dossier n° 21344231

Départemental 3 – Poule C : Choisey 2 – Trois Monts 2 – Dimanche 15 octobre 2023

✓ Forfait simple de Trois Monts 2

Amende : 55€ à US Trois Monts.

Dossier n° 21434761

Jour de Coupe U13 – Plateau de Domblans – Samedi 21 octobre 2023

✓ Forfait de l'équipe de Dole/Crissey 2

Amende : 30€ à PS Dole/Crissey

Dossier n° 21434758

Jour de Coupe U13 – Plateau de Cousance – Samedi 21 octobre 2023

✓ Forfait de l'équipe de Bresse Jura Foot 3

Amende : 30€ à Bresse Jura Foot

Dossier n° 21434763

U15 Départemental 2 – Poule C : Jura Nord 2 à 8 – Dole/Crissey 1 – Samedi 21 octobre 2023

✓ Forfait de l'équipe de Dole/Crissey 1

Amende : 30€ à PS Dole/Crissey 1

Dossier n° 21374334

Critérium Seniors Féminines à 8 – Poule A : Petite Montagne 1 – Angillon 1 – Dimanche 22 octobre 2023

✓ Forfait de l'équipe de Petite Montagne 1

Amende : 30€ à FC Petite Montagne



**Dossier n° 21374339**

**Départemental 4 – Poule A : Petite Montagne 3 – La Joux 3 – Samedi 21 octobre 2023**

✓ Forfait de l'équipe de La Joux 3

Amende : 55€ à FCC La Joux

**Dossier n° 21374357**

**Départemental 4 – Poule A : Ravilloles 1 – Crotenay/C. Ain 3 – Dimanche 22 octobre 2023**

✓ Forfait de l'équipe de Crotenay/C. Ain 3

Amende : 55€ à US Crotenay/C. Ain

**Dossier n° 21374363**

**Départemental 4 – Poule B : Grandvaux 2 – Aromas 2 – Dimanche 22 octobre 2023**

✓ Forfait de l'équipe d'Aromas 2

Amende : 55€ à AS Aromas

**Dossier n° 21391966**

**U13 Départemental 3 – Poule B : Macornay 2 – Champagnole 3**

✓ Forfait de l'équipe de Champagnole 3

Amende : 30€ à FC Champagnole

**Dossier n° 21390903**

**Coupe Sport2000 / C. Mutuel : Grandvaux 2 – Montmorot 2**

✓ Forfait de l'équipe de Montmorot 2

Amende : 55€ à Olympique Montmorot.

**Dossier n° 21432109**

**Critérium U15 Féminines – Poule A : Jura Sud 1 – Jura Lacs 1**

✓ Forfait de l'équipe de Jura Lacs 1

Amende : 30€ à Jura Lacs Foot

**Dossier n° 21431943**

**U15 Départemental 1 : Jura Sud 1 – Jura Nord 1**

✓ Forfait de l'équipe de Jura Nord 1

Amende : 35€ - Frais de déplacement de l'arbitre à la charge de Jura Nord Foot

\*\*\*\*\*

### **3. FORFAIT GENERAL**

**Dossier n° 21321103**

**Critérium U15 Féminines**

✓ Forfait général de l'équipe de Bresse Jura Foot

Amende : 35 €

\*\*\*\*\*



#### 4. RECLAMATION D'APRES MATCH

**Dossier n° 21344268**

**U15 Départemental 2 – Poule C : Moissey/Archel/Rochef. 1 – Aiglepierre/Mt SVAudrey 1 – Samedi 14 octobre 2023**

- Réclamation d'après match portant sur la qualification des joueurs MERCET Maël n°2547567773 et MARAUX Yanis n°2547532905. Les licences de ces deux joueurs sont frappées d'un cachet « Mutation hors période », Or le règlement n'autorise qu'un seul joueur Mutation hors période par équipe pour la catégorie U15. (Article 160 des RG de la FFF).

Après examen des pièces figurant au dossier,

- ✓ Considérant que le règlement n'autorise qu'une mutation hors période en U15,
- ✓ Considérant que deux joueurs mutés hors période ont participé,

La Commission

- ✓ Donne match perdu par pénalité à Aiglepierre/Mt S/Vaudrey, -1 point, score 0-0, sans en reporter le bénéfice à Moissey/Archelange/Rochefort.
- ✓ Inflige à Aiglepierre l'amende de 35€ pour participation d'un joueur non qualifié

Sylvie SCHOUWEY et Michel MONIOTTE n'ont pris part ni à l'étude de ce dossier, ni à la délibération.

\*\*\*\*\*

#### 5. CONTROLE DES SUSPENDUS

**Dossier n° 21434731**

**Départemental 4 – Poule E : Pleure 2 – Archelange 2 – Dimanche 15 octobre 2023**

- Contrôle des joueurs et dirigeants suspendus par le secrétariat du District.

Après examen des pièces figurant au dossier,

- ✓ Considérant que le joueur de Pleure sanctionné par la Commission de Discipline de 1 match ferme à la suite de 3 avertissements à compter du 25 septembre 2023, a participé à la rencontre en tant qu'arbitre assistant en n'ayant pas purgé sa sanction en équipe Seniors B.
- ✓ Considérant l'absence de réserve d'avant match du club d'Archelange sur la participation en tant que dirigeant d'un joueur suspendu,

La Commission

- ✓ Dit le joueur de Pleure 2, non qualifié pour participer au match
- ✓ Inflige à Pleure l'amende réglementaire de 80€ pour participation d'un dirigeant suspendu

Michel MONIOTTE n'a participé ni à l'étude, ni à la délibération

Le secrétariat adressera la notification de la décision au club de Pleure par mail recommandé.



**Dossier n° 21434737**

**Départemental 1 : Jura Stad 1 – Trois Monts 1 – Samedi 21 octobre 2023**

- Contrôle des joueurs et dirigeants suspendus par le secrétariat du District.

Après examen des pièces figurant au dossier,

- ✓ Considérant que le dirigeant de Jura Stad' sanctionné par la Commission de Discipline de 2 matchs fermes dont l'automatique à compter du 9 octobre 2023, a participé à la rencontre en tant que dirigeant en n'ayant pas purgé sa sanction en équipe Seniors 1.
- ✓ Considérant l'absence de réserve d'avant match du club de Trois Monts sur la participation en tant que dirigeant d'un dirigeant suspendu,

La Commission

- ✓ Dit le dirigeant de Jura Stad' 1, non qualifié pour participer au match
- ✓ Inflige à Jura Stad' l'amende réglementaire de 80 € pour participation d'un dirigeant suspendu

Le secrétariat adressera la notification de la décision au club de Jura Stad' par mail recommandé.

**Dossier n° 21457208**

**Départemental 3 : Foucherans 2 – Jura Stad 2 – Dimanche 22 octobre 2023**

- Contrôle des joueurs et dirigeants suspendus par le secrétariat du District.

Après examen des pièces figurant au dossier,

- ✓ Considérant que le dirigeant de Jura Stad' sanctionné par la Commission de Discipline de 2 matchs fermes dont l'automatique à compter du 9 octobre 2023, a participé à la rencontre en tant que dirigeant en n'ayant pas purgé sa sanction en équipe Seniors 2.
- ✓ Considérant l'absence de réserve d'avant match du club de Trois Monts sur la participation en tant que dirigeant d'un dirigeant suspendu,

La Commission

- ✓ Dit le dirigeant de Jura Stad' 2, non qualifié pour participer au match
- ✓ Inflige à Jura Stad' l'amende réglementaire de 80 € pour participation d'un dirigeant suspendu

Le secrétariat adressera la notification de la décision au club de Jura Stad' par mail recommandé.

**Dossier n° 21434734**

**Départemental 2 – Poule A : Lons RC 3 – Petite Montagne 1 – Dimanche 22 octobre 2023**

- Contrôle des joueurs suspendus par le secrétariat du District.

Après examen des pièces figurant au dossier,

- ✓ Considérant que le joueur de Lons RC 3 sanctionné par la Commission de Discipline de 2 matchs fermes dont l'automatique à compter du 2 octobre 2023, a participé à la rencontre en n'ayant pas purgé sa sanction en équipe Seniors C.

La Commission

- ✓ Dit le joueur de Lons RC 3, non qualifié pour participer au match
- ✓ Donne match perdu par pénalité à Lons RC 3, -1 point, score 0-1, pour en reporter le bénéfice à Petite Montagne
- ✓ Inflige à Lons RC l'amende réglementaire de 80 € pour participation d'un joueur suspendu
- ✓ Inflige au joueur de Lons RC, un match de suspension ferme à purger à compter du 4 décembre 2023.

Michel RENAUD n'a participé ni à l'étude, ni à la délibération

Le secrétariat adressera la notification de la décision au club de Lons RC par mail recommandé.



**Dossier n° 21434771**

**Départemental 2 – Poule A : Mont Noir 1 – St Lupicin 1 – Dimanche 22 octobre 2023**

- Contrôle des joueurs suspendus par le secrétariat du District.

Après examen des pièces figurant au dossier,

- ✓ Considérant que le joueur de St Lupicin sanctionné par la Commission de Discipline de 1 match ferme à la suite de 3 avertissements à compter du 16 octobre 2023, a participé à la rencontre en n'ayant pas purgé sa sanction en équipe Seniors 1.

La Commission,

- ✓ Dit le joueur de St Lupicin 1, non qualifié pour participer au match
- ✓ Donne match perdu par pénalité à St Lupicin 1, -1 point, score 2-0, pour en reporter le bénéfice à Mont Noir
- ✓ Inflige à St Lupicin l'amende réglementaire de 80 € pour participation d'un joueur suspendu
- ✓ Inflige au joueur de St Lupicin, un match de suspension ferme à purger à compter du 4 décembre 2023.

Le secrétariat adressera la notification de la décision au club de St Lupicin par mail recommandé.

\*\*\*\*\*

## **6. F.M.I**

La Commission enregistre les dossiers suivants.

**Dossier n° 21434787**

**Critérium U15 Féminines – Poule A Jura Lacs 1 – La Joux 1 – samedi 14 octobre 2023**

- ✓ Absence de constat d'échec

Amende : 46€ au club de Jura Lacs Foot

**Dossier n° 21434645**

**U15 Départemental 1 : Bresse Jura 1 – Jura Lacs 1 – Samedi 21 octobre 2023**

- ✓ Feuille non préparée – absence de code d'identification de la part de Bresse Jura

Amende : 16€ au club de Bresse Jura Foot

**Dossier n° 21434654**

**U18 Départemental 2 – Poule A : Vaux 1 à 8 – Petite Montagne 1 – Samedi 21 octobre 2023**

- ✓ Feuille non préparée – absence de code d'identification de la part de Vaux.

Amende : 16€ au club de AS Vaux-les-St-Claude

**Dossier n° 21434683**

**Départemental 1 : Haut-Jura 1 – Crotenay/C. Ain 1 – samedi 21 octobre 2023**

- ✓ Feuille non préparée – absence de code d'identification de la part de Haut Jura.

Amende : 16€ au club de Haut Jura FC

**Dossier n° 21434720**

**Départemental 2 Féminines à 8 – Poule A : Crotenay/C. Ain 1 – Petite Montagne 1 – Dimanche 12 novembre 2023**

- ✓ Feuille non préparée – absence de code d'identification de la part de Crotenay/C. Ain

Amende : 16€ au club de US Crotenay/C. Ain



Dossier n° 21434696

Départemental 2 Féminines à 8 – Poule B : Jura Dolois 1 – Gevry 1 – Dimanche 12 novembre 2023

✓ Feuille non préparée – absence de code d'identification de la part de Jura Dolois

Amende : 16€ au club de Jura Dolois Football

\*\*\*\*\*

*Les décisions de la Commission des Règlements sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel du District, dans les formes et conditions prévues à l'article 44 des R.G. de la Ligue. Dans le cas de litige portant sur un match de Coupe, le délai est ramené à 48 heures.*

\*\*\*\*\*

Patrice ANTHONIOZ  
Secrétaire de séance

MONIOTTE Michel  
Président